



ARRETE MUNICIPAL

DIRECTION : DGA Ressources
SERVICE : Direction des Ressources Humaines

DRH N° 2026 - 718
Date : **27 AVR. 2026**
Mis en ligne le : **28 AVR. 2026**

OBJET : Arrêté de désignation des représentants de la Commune au Conseil Médical
N° Acte : 5 - 3

Le Maire de la commune de Vitrolles,
Vu le Code Général des Collectivités
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son titre VI du livre II
Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu l'arrêté municipal n° 2026 - 716 du 17 avril 2026 portant désignation des représentants de la commune aux Commissions Administratives Paritaires
Considérant qu'il y a lieu de désigner les représentants de la commune pour siéger au Conseil médical

A R R E T E

Article 1 : Sont désignés pour siéger au Conseil Médical :

- Titulaires : Daniel AMAR – Michel PIQUET
- Suppléants de Daniel AMAR : Martine MIGLIOR – Isabelle CHAUVIN
- Suppléants de Michel PIQUET : Malick MERSALI – Nadine CUILIERE

Article 2 :

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131 -1 du CGCT accomplies.

Article 3 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.


Le Maire,
Loïc GACHON

